



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 08-2020 - Séance du 25 juin 2020 - Ecrite

Pandémie COVID19 - Situation à St-Légier - La Chiésaz

Monsieur le vice-président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

En date du 16 mars 2020, la situation pandémique a été considérée par le Conseil fédéral comme une situation extraordinaire, au sens des lois fédérales y relatives.

S'en est suivi des mesures prises au niveau cantonal, puis au niveau communal, dernier échelon opérationnel des organes en charge de la gestion de cette crise sanitaire.

La municipalité, soucieuse de la santé de ses concitoyens et des collaboratrices et collaborateurs communaux, a été amenée à prendre plusieurs décisions organisationnelles au niveau communal, dans le respect des directives fédérales et cantonales.

Elle a par ailleurs tenu plusieurs séances par vidéoconférence, de même que ses séances hebdomadaires et ce depuis le lundi 23 mars 2020.

Population

Les communes ont mis sur pied un service d'achat et de livraison de nourriture pour les personnes de plus de 65 ans, selon le système « canicule ». Il a débuté le 25 mars 2020, avec l'appui de personnes volontaires parmi le personnel communal st-légerin et l'appui de la société de jeunesse de Blonay - St-Légier. Des citoyens bénévoles se sont aussi annoncés.

Ces commandes peuvent s'effectuer en ligne.

Toutes les informations se trouvent sur le site internet des deux communes.

Personnel communal - activités générales pour tous les services communaux

Depuis le début des mesures et directives prises par l'OFSP (office fédérale de la santé publique), les collaboratrices et collaborateurs ont été informés, jour après jour, des mesures sanitaires et d'hygiène à respecter.

Le télétravail a été introduit auprès des services administratifs et des postes administratifs des autres services. Tous les services communaux ont pris, à leur niveau et en fonction des tâches à accomplir, les mesures idoines.

Ces mesures sont par ailleurs toujours en vigueur à ce jour.

L'ensemble du personnel continuera, bien sûr, à être informé en temps et en heures, de l'évolution de cette crise et des mesures imposées.

Le passage à une activité complète, et selon les horaires standards habituels, est fixé au lundi 11 mai, en tenant compte des directives fédérales et cantonales et des décisions municipales en la matière, dans le respect de la santé des citoyens et des collaboratrices et collaborateurs.

Le passage à une activité complète, et selon les horaires standards habituels, est fixé au lundi 11 mai, en tenant compte des directives fédérales et cantonales et des décisions municipales en la matière, dans le respect de la santé des citoyens et des collaboratrices et collaborateurs.

Administration communale

Les bureaux de l'administration communal ont été fermés au public dès le mardi 17 mars 2020.

Tout d'abord, un service de piquet (une personne au sein du bâtiment) a été mis sur pied, avec un numéro d'appel unique, permettant un contact avec les services communaux.

Les autres collaboratrices et collaborateurs se trouvaient à disposition, en tous les cas durant les horaires d'ouverture des guichets (08.00 - 12.00 - 13.30 - 16.00), ou alors selon leurs horaires hebdomadaires contractuellement prévus.

Le télétravail a été introduit, tout au long de ces premières semaines, et ce pour l'entier des services travaillant au sein du bâtiment administratif.

Dès le lundi 27 avril, ce n'est plus un service de piquet, mais tous les services qui accueillent une personne, afin d'assurer une permanence téléphonique, par service, de manière individuelle.

La situation sera ensuite réévaluée par la municipalité, dans le respect des mesures sanitaires.

Services extérieurs (service des bâtiments - service des espaces publics - service des forêts)

Les chefs des services susmentionnés ont basé leur organisation respective et les activités des collaboratrices et collaborateurs en fonction des mesures sanitaires à respecter et aussi les mesures de sécurité, notamment pour les services ne pouvant effectuer leurs tâches à moins de deux personnes.

La déchetterie a été fermée durant une semaine, le temps que les mesures puissent être prises, afin de garantir la sécurité des utilisateurs et du personnel sur le site du Chapon.

Conseil communal - préavis municipaux

Selon les directives actuelles, les séances du conseil communal pourraient à nouveau avoir lieu, mais en respectant les directives sanitaires.

En date du jeudi 30 avril, une délégation municipale a reçu une délégation du bureau du conseil communal.

En tenant compte des incertitudes régnant encore, il a été décidé d'annuler la séance du 25 mai et aucune urgence ne justifiait le maintien de cette séance.

Il a été tenu compte du nombre de personnes dites « à risques » siégeant au sein de la municipalité, du conseil communal et des huissiers.

La prochaine séance devrait donc se dérouler le jeudi 25 juin, à 20.00.

Le bureau du conseil communal communiquera le calendrier remis à jour.

Votations


Les votations fédérales et la votation communale sur l'adoption de la convention de fusion ont bien entendu été reportées.


La votation de l'adoption de la convention de fusion pourrait, normalement, se dérouler en date du dimanche 27 septembre 2020. Les municipalités de St-Légier - La Chiésaz et Blonay vont prochainement se concerter afin d'informer les élus communaux et la population le plus rapidement possible.

En conclusion, la municipalité relève qu'à ce jour, aucun membre du personnel n'a été atteint dans sa santé par cette pandémie, relevant là la valeur et l'importance du strict respect des mesures sanitaires et ce malgré l'exposition potentiel à cette pandémie.

Elle remercie ainsi les membres du personnel, sur leur place de travail ou lors des activités de volontariat, la société de jeunesse, les citoyens qui se sont annoncés en qualité de bénévoles pour le soutien au plus de 65 ans et les commerces qui se sont engagés afin de les soutenir en facilitant l'accès de leurs magasins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  A. Bovay

Le secrétaire  J. Steiner

